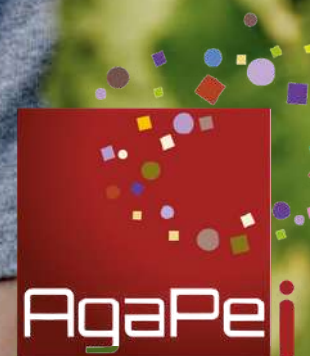




**ENSEMBLE,  
AGISSONS POUR  
L'INCLUSION  
PROFESSIONNELLE**

La taxe d'apprentissage versée  
au profit des Personnes en  
situation de Handicap



---

## Participez à la formation des personnes accompagnées

Faites vivre notre partenariat : vous êtes clients, fournisseurs, adhérents, vous avez des proches accompagnés par notre association, versez ou faites verser une partie de votre taxe d'apprentissage pour nous soutenir.

En nous versant votre Taxe d'Apprentissage par l'intermédiaire d'un organisme agréé (C.C.I., Organismes Professionnels,...), vous contribuerez efficacement à la poursuite de nos missions.

### Comment ?

Vous pouvez nous verser la part dite « hors quota » de votre taxe d'apprentissage. Pour cela vous pouvez l'orienter vers un des établissements de votre choix. L'AgaPei étant habilitée à recevoir cette taxe, elle représente, pour nos établissements de formation (IME et ESAT), la possibilité de mettre en place des actions adaptées tant sur le plan général que sur le plan technologique et professionnel.

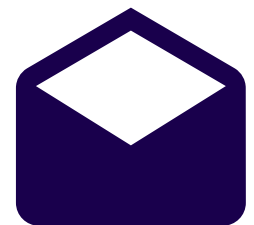
### Un geste simple et rapide



**Complétez le  
formulaire et réglez  
votre adhésion**



**Renvoyez-le nous à  
l'adresse précisée  
avant le 31 Mai 2021**



**Un reçu vous  
sera délivré**



## Pourquoi nous soutenir ?

Depuis le 1er janvier 2019, la taxe d'apprentissage a fusionné avec la Contribution à la formation professionnelle pour devenir la Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA).

### En versant votre taxe d'apprentissage à l'AgaPei :

- **Vous contribuez** au développement des actions d'éducation, de formation, d'insertion et/ou de réinsertion professionnelle et sociale mises en place au profit des adolescents et adultes en situation de handicap que nous accompagnons
- **Vous participez** à la mise en œuvre d'une politique forte en faveur de la formation professionnelle, tout en étant assuré qu'elle permettra l'inclusion professionnelle de tous au sein d'une société responsable et équitable.

Le versement de votre taxe d'apprentissage contribuera à la mise en œuvre de formations au bénéfice de plusieurs centaines de personnes accompagnées par l'AgaPei qui pourront ainsi accéder à des compétences et expériences professionnelles significatives.

En remplissant ainsi vos obligations légales, vous vous associez à notre politique d'aide et d'accompagnement tout au long de la vie des personnes en situation de handicap.

## L'AgaPei

L'AgaPei (Agir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap) est une association militante et gestionnaire d'établissements et services pour personnes en situation de handicap mental ou psychique.

L'association porte la marque Prométhée, réseau de près de 1000 professionnels, travailleurs en situation de handicap et encadrants, au service de ses clients, particuliers et entreprises.

Chaque année, nos 13 ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) permettent à plus de 850 personnes en situation de handicap de travailler.

Nos IME (Instituts Médico Educatifs) interviennent auprès de jeunes enfants et adolescents en situation de handicap avec une priorité : le soutien à la scolarisation et aux apprentissages professionnels.

# POURQUOI CHOISIR L'AGAPEI ?

## **Vous agissez concrètement**

pour offrir aux personnes accompagnées les mêmes chances de réussite que tous, en les soutenant dans leur parcours professionnel

## **Vous agissez pour la reconnaissance et le soutien**

dans nos actions de formation continue et de professionnalisation des personnes accueillies dans les ESAT

## **Vous permettez aux travailleurs d'évoluer dans leur**

**parcours professionnel** grâce au financement de projets et d'équipements liés à l'apprentissage

### **Par exemple :**

- Aménagements des ateliers
- Achat et renouvellement de matériel informatique, d'outils en lien avec les métiers (machines-outils, de cuisine ...)
- Achat d'instruments pédagogiques
- Rénovation des ateliers
- Mise à disposition d'intervenants spécialisés (enseignants, intervenants culturels, sportifs...)
- Mise à disposition d'accompagnateurs (nouvelle activité », autonomie en transport en commun ...)
- Réalisation de plateaux techniques
- Accessibilité à de nouvelles technologies
- Déploiements de projets innovants



“ **Nous serons heureux de vous accueillir sur l'un de nos sites pour partager le dynamisme de nos équipes et découvrir le potentiel de nos travailleurs.** ”

**Contactez-nous pour plus d'informations.**